



Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-137

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botzorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Aide à l'immobilier d'entreprise EPSILONE à Taulé

Projet de territoire Trajectoire 2030

Orientation stratégique n°13 "Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques"

Rapporteur : Marion Picart

Après 3 ans d'expérience dans une entreprise située à Saint-Brieuc, M. Guillaume RIVOAL crée, en 2016, sa propre entreprise EPSILONE à Morieux (Côtes-d'Armor), avant de transférer son activité sur la commune de Carantec en 2023. Spécialisée dans la menuiserie d'agencement ainsi que dans la fabrication et la pose de cuisines sur mesure et de mobilier, l'entreprise exerce aujourd'hui sans un local de 270 m² qu'elle loue, désormais devenu trop exigü au regard de son développement.

Afin de faire face à l'augmentation de son activité et de structurer son entreprise sur les plans humain, matériel et immobilier, Monsieur RIVOAL a fait l'acquisition d'un terrain de 1 902 m² sur la ZAE des Ajoncs à Taulé afin d'y construire un bâtiment de 375 m². Ce nouveau bâtiment lui permettra de dissocier son parc de machines, l'atelier et la zone de stockage, tout en créant des bureaux, une salle de réunion, une salle de repos et, à l'étage, une cuisine. Ce nouvel aménagement permettra d'accueillir dans de bonnes conditions 2 nouveaux salariés.

La SARL EPSILONE sollicite une aide financière de Morlaix Communauté pour réaliser ce projet dont le détail est présenté ci-après :

RAISON SOCIALE	EPSILONE
Forme juridique	SARL
Date de création	12/08/2016
Adresse	6 impasse de Saint-Karanteg à Carantec (29660)
Nom de l'interlocuteur	Guillaume RIVOAL
Type de projet	Développement - Transfert
Activité	Travaux de menuiserie bois et pvc
Dernier effectif ETP hors gérant(s)	0
Répartition CA en % (entreprise/collectivité/particuliers)	20 / 0 / 80
Catégorie d'entreprise (CE du 06/05/2003)	Très Petite Entreprise
Libellé du projet	Construction d'un bâtiment de 375 m ²
Lieu du projet	ZAE des Ajoncs à Taulé (29670)
Travaux portés par	SCI de l'Etang à LAMBALLE (22400)
Montant prévisionnel total du projet	236 535 €
Montant prévisionnel subventionnable	198 495 €
Dispositif d'aide	Aide à l'immobilier d'entreprise
Taux d'intervention	20 %
Montant prévisionnel de l'aide demandée * (aide plafonnée à 40 000 € hors bonifications)	198 495 € x 20 % = 39 699 €
Création d'emploi(s) * sous 3 ans	1 emploi (minima suivant le dispositif)
Bonification(s) éventuelle(s) sous 3 ans : - si création d'emploi(s) supplémentaire(s) - si construction durable	- 1 emploi supplémentaire selon le prévisionnel soit une bonification de 5 000 € x 1 = 5 000 € sur présentation des justificatifs - 20 000 € sur présentation d'une note de l'agence Heol
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE L'AIDE (aide plafonnée à 90 000 € avec bonifications) **	39 699 + 5 000 € + 20 000 € = 64 699 €
Type d'emploi(s) ETP/CDI	1 secrétaire-comptable et 1 menuisier-poseur
Début prévisionnel des travaux	Mars 2026
Fin prévisionnelle des travaux	Décembre 2026

* Dossier rattaché au dispositif Aide à l'immobilier d'entreprise 2025-2028

** Le montant maximal de l'aide indiqué dans le tableau correspond à un plafond théorique. Ce dernier peut être ajusté à la baisse afin de respecter les limites européennes. A ce titre, conformément à la réglementation européenne en vigueur relative aux aides d'Etat en faveur des entreprises situées en zone éligibles AFR, le montant d'aide ne peut excéder 35 % du montant des investissements subventionnables (TPE et PE), bonifications comprises.

Plan de financement prévisionnel de l'opération (en € HT)			
Coût prévisionnel		Financement prévisionnel	
Dépenses éligibles :			
. Travaux immobiliers (construction d'un bâtiment)	197 180	Emprunt	124 535
. Frais immatériels (géomètre)	1 315	Autofinancement	47 301
	Sous-total		Sous-total
	198 495		171 836
Dépenses inéligibles :		Aide immobilier d'entreprise de Morlaix Communauté : *	
. Achat du terrain	38 040	Bonifications :	39 699
	Sous-total	. 1 emploi supplémentaire	5 000
	38 040	. Développement Durable	20 000
			Sous-total
			64 699
Total		Total	
236 535		236 535	

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D24-233 du 16 décembre 2024 approuvant la révision des règles d'attribution des nouveaux dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise et tourisme pour la période 2025-2028,

Vu le régime cadre exempté n° SA.111668 relatif aux aides à finalité régionales (AFR) pour la période 2024-2026,

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022, Enjeu 3 « Une économie dynamique et diversifiée », Orientation stratégique 13 « Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques », Action 13.3 « Créer des conditions favorables à l'accueil de ces nouveaux travailleurs et entreprises et les promouvoir »,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique - Tourisme et Attractivité - Enseignement supérieur - Piscines du 7 septembre 2026,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, Gestionnaire REL_ENTR, fonction 61, nature 2324, 23IMMOENTR, ECO pour les aides à l'immobilier d'entreprise.

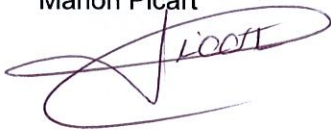
Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL EPSILONE dans le cadre de la construction d'un hangar sur la ZAE des Ajoncs à Taulé, par le biais d'un versement à la SCI de l'Etang à Lamballe qui porte les travaux, pour un montant de 64 699 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes conventions, définissant les modalités de calcul, de versement, et d'utilisation de ladite subvention et tout document afférant à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart



Le Président,
Jean-Paul Vermot



MORLAIX
communauté
BEO MONTROUILLEZ